



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 juin 2006

**Réintégration de locaux de la régie AMM au budget principal et
régularisation de l'état de l'actif**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 juin 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2006

DELIBERATION D20060223

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par une délibération du 22 octobre 2002, le Conseil municipal a décidé d'affecter des locaux situés au 15 rue Ernest Pérochon à l'Agence Municipale de Médiation. Elle a ainsi été dotée de biens meubles et immeubles.

Suite aux travaux d'aménagement engagés pour la Place du Roulage, l'Agence Municipale de Médiation a dû déménager de ses locaux pour s'installer au 10 rue du Petit Saint-Jean.

De plus au 1^{er} avril 2006, l'Agence Municipale de Médiation a également laissé vacant le local situé près du Groupe scolaire Emile Zola qu'elle occupait jusqu'alors avant de prendre possession du local situé au 25 Bis Rue Henri Sellier. Celui-ci sera réaffecté ultérieurement à la direction enseignement.

Enfin, dans le cadre de la réforme d'un lot de véhicules et de matériels en 2005, une erreur matérielle a été constatée lors de la sortie d'actif d'un véhicule, immatriculé 5954 RN 79, affecté à l'Agence Municipale de Médiation, qu'il convient de rectifier par une écriture d'ordre de régularisation.

Il convient de réintégrer les biens affectés antérieurement dans le budget de la Régie de l'Agence Municipale de Médiation dans le Budget Principal de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la sortie de ces biens du Budget de la Régie Agence Municipale de Médiation et leur réintégration au Budget Principal de la Ville de Niort.
- Autoriser les écritures d'ordre non-budgétaires correspondantes.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)